

N° 474

**SÉNAT**

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007

---

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 26 septembre 2007  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 septembre 2007

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant la ratification de l'**accord** sur l'application de  
l'**article 65** de la **convention** sur la **délivrance** de **brevets**  
**européens**,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 151, 174 et T.A. 34.



### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord sur l'application de l'article 65 de la convention sur la délivrance de brevets européens, fait à Londres le 17 octobre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 septembre 2007.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 151.